

Limoges, le 27 mai 2020

Communiqué sur les conditions financières de la cessation des fonctions de Président du Conseil d'administration de M. Gilles Schnepf

Comme annoncé par communiqué en date du 28 février 2020, M. Gilles Schnepf, Président de Legrand, a proposé au Conseil d'administration, qui l'a acceptée, une nouvelle évolution de la gouvernance du Groupe à compter au 1^{er} juillet 2020. Mme Angeles Garcia-Poveda (dont le mandat d'administrateur a été renouvelé à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de Legrand du 27 mai 2020) deviendra Présidente du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Gilles Schnepf qui continuera d'occuper les fonctions d'administrateur.

Elle serait effective le 1^{er} juillet 2020 et consisterait en la nomination à la Présidence du Conseil d'administration de Legrand d'Angeles Garcia-Poveda, administratrice indépendante depuis 2012.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 mai 2020, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les conditions financières de la cessation des fonctions de M. Gilles Schnepf. Celles-ci ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de Legrand du 27 mai 2020 (Septième résolution approuvée par 97,49 % pour et 2,51 % contre).

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2020

La rémunération fixe de M. Gilles Schnepf au titre de l'exercice 2020 s'élèvera à 312.500 euros (soit 50% de la rémunération annuelle fixe prévue pour le Président du Conseil d'administration). Elle a été calculée *pro rata temporis* du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, date de la cessation du mandat de Président du Conseil d'administration de M. Gilles Schnepf.

Autres éléments de rémunération

En tant que Président du Conseil d'administration, M. Gilles Schnepf ne bénéficie d'aucun autre élément de rémunération (ni rémunération variable annuelle, ni rémunération de long terme, ni « jetons de présence », ni rémunération exceptionnelle, ni aucun engagement visé par les dispositions de l'ancien article L. 225-42-1 du Code de commerce tel qu'indemnité de départ ou versement au titre d'une clause de non-concurrence).

M. Gilles Schnepf ne bénéficiera donc d'aucun versement à ce titre à la suite de la cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration. En particulier, M. Gilles Schnepf ne percevra aucune indemnité de départ et aucun versement au titre d'une clause de non-concurrence.

Complément de retraite au titre du régime de retraite supplémentaire

M. Gilles Schnepf ne bénéficie d'aucun droit à un complément de retraite en relation avec ses fonctions de Président du Conseil d'administration.



Plans de rémunération en actions en cours

A la date de la cessation de ses fonctions (soit le 30 juin 2020), M. Gilles Schnepf ne sera titulaire d'aucun droit au titre de plans de stock-options ou de plans d'actions de performance, à l'exception du plan d'actions de performance 2017 attribué avant la dissociation des fonctions de président et directeur général.

Le nombre d'actions de performance dont bénéficie initialement M. Gilles Schnepf, dans le cadre du plan 2017, s'élevait à 12 503.

Le plan 2017 prévoit une période d'acquisition de 4 années soit jusqu'au 17 juin 2021. Il est assorti de conditions de performance et d'une condition de présence, cette dernière condition pouvant être levée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, compte tenu de la contribution de M. Gilles Schnepf au développement du groupe Legrand, a décidé de lever la condition de présence en tant que dirigeant mandataire social, en appliquant la règle du *pro rata temporis*. Le nombre maximum d'actions de performance pouvant être attribuées à M. Gilles Schnepf au titre du plan 2017 est donc réduit à 10 632 actions.

Toutes les autres conditions du plan 2017 (notamment la période d'acquisition jusqu'au 17 juin 2021 ou encore l'attribution définitive sous réserve du respect des conditions de performance) demeurent inchangées.

AGENDA FINANCIER :

- Détachement du dividende : **1^{er} juin 2020**
- Paiement du dividende : **3 juin 2020**
- Résultats du premier semestre 2020 : **31 juillet 2020**
Début de la « *quiet period*¹ » le 1^{er} juillet 2020
- Résultats des neuf premiers mois 2020 : **5 novembre 2020**
Début de la « *quiet period*¹ » le 6 octobre 2020

A PROPOS DE LEGRAND

Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. Dans une démarche impliquant l'ensemble de ses équipes et de ses parties prenantes, Legrand poursuit sa stratégie de croissance rentable et durable, tirée par les acquisitions et l'innovation avec le lancement régulier de nouvelles offres – dont notamment des produits connectés Eliot à plus forte valeur d'usage. Legrand a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de plus de 6,6 milliards d'euros. Le Groupe est coté sur Euronext Paris et intégré notamment au CAC 40. (code ISIN FR0010307819).*

<https://www.legrandgroup.com>



**Eliot est le nom du programme lancé en 2015 par Legrand pour accélérer le déploiement dans son offre de l'Internet des Objets. Fruit de la stratégie d'innovation du Groupe, il vise à développer des solutions connectées et interopérables apportant un bénéfice durable à l'utilisateur particulier ou professionnel.*

<https://www.legrandgroup.com/fr/le-groupe/eliot-programme-objets-connectes>

Communication financière

Legrand
Ronan Marc
Tél : +33 (0)1 49 72 53 53

ronan.marc@legrand.fr

Contact presse

Publicis Consultants
Vilizara Lazarova
Tél : +33 (0)1 44 82 46 34
Mob : +33 (0)6 26 72 57 14

vilizara.lazarova@publicisconsultants.com

¹ Période de suspension de toute communication en amont de la publication des résultats.